

B-2025-02BIS

Le Président explique qu'en raison d'absences imprévues et afin d'éviter les réorganisations de service en urgence, il y aurait lieu, de créer 3 postes « d'agent volant remplaçant » pour le service enfance et famille pour accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

L'assemblée est invitée à approuver à compter du 01/03/2025 la création des postes suivants au tableau des emplois non permanents (extrait du tableau joint en annexe) :

- Création du poste n°5 : Poste d'agent d'accueil petite enfance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'animation, pour 35h hebdomadaires.
- Création du poste n°6 : Poste d'accueil petite enfance sur le grade d'Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'animation, pour 35h hebdomadaires.
- Création du poste n°7 : Poste d'animateur périscolaire et centre de loisirs sur le grade d'Adjoint d'animation, pour 14h hebdomadaires.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la modification du tableau des emplois non permanent au 01/03/2025,

DECIDE de créer 3 emplois pour accroissement temporaire d'activité comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE le Président à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025, chapitre 012.

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 001-200029999-20250220-B_2025_02BIS-DE



EXTRAIT DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS – 01/03/2025

Poste créé en séance du 20/02/2025 (Tableau emploi non permanent)								
EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01/03/2025								
Délibération	N° de poste	Cadre d'emploi	Cat.	Emploi	Nbr Heures hebdo	ETP ouverts	ETP occupés	Nombre de postes
EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE								
	5	Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'Animation	B ou C	Agent d'accueil petite enfance	35	1,00		
	6	Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'Animation	B ou C	Agent d'accueil petite enfance	35	1,00		
	7	Adjoint d'animation	C	Animation périscolaire	14	1,00		
TOTAL POSTES OCCASIONNELS					84	3	0	0
CONTRATS DE PROJET								
2021_021 du 11 mars 2021 Modif B-2024-03 du 27 juin 2024	1	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
2021_021 du 11 mars 2021 Modif B-2024-03 du 27 juin 2024	2	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
2021_12 du 21 décembre 2021	3	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
B-2025-01 du 23 janvier 2025	4	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	0,00	1,00
TOTAL CONTRATS DE PROJET					140	4	3	4